

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

24 mars 2005, Vol. 2, n° 12

Section Institutions financières



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



**1. Assureurs**

1.1. Modifications au registre

- [Avis de délivrance de permis – COMPAGNIE D'ASSURANCE ST.-PAUL GARANTIE](#)
- [Avis de délivrance de permis – COMPAGNIE D'ASSURANCE ARCH](#)

**2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

**3. Coopératives de services financiers**

## COMPAGNIE D'ASSURANCE ST. PAUL GARANTIE

---

Avis de délivrance de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que la COMPAGNIE D'ASSURANCE ST. PAUL GARANTIE a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Crédit (sous réserve que la personne à qui le crédit est accordé soit présente au Canada)
- Garantie
- Maritime
- Responsabilité
- Titres

Cette compagnie d'assurances est le résultat de la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2005 entre la COMPAGNIE D'ASSURANCE ST. PAUL GARANTIE et la TRAVELERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE DOMMAGES ET DE CAUTIONNEMENT DU CANADA.

Le représentant principal au Québec est M. Luc Gauvin dont l'établissement d'affaires est situé au 1010, de la Gauchetière Ouest – Bureau 1100, Montréal (Québec) H3B 2N2.

Le siège de la compagnie est situé au 77 King Street East, 34<sup>th</sup> Floor, Royal Trust Tower – P.O. Box 284, Toronto (Ontario) M5K 1K2.

Fait à Québec, le 23 mars 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

**COMPAGNIE D'ASSURANCE ARCH (dénomination sociale française  
utilisée par ARCH INSURANCE COMPANY)**

---

Avis de délivrance de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que COMPAGNIE D'ASSURANCE ARCH (dénomination sociale française utilisée par ARCH INSURANCE COMPANY) a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité
- Frais juridiques
- Maritime

Le représentant principal au Québec est M. Michael Patry de la firme d'avocats Borden Ladner Gervais LLP dont l'établissement d'affaires est situé au 1000, rue de La Gauchetière Ouest, Bureau 900, Montréal (Québec) H3B 5H4.

Le siège de la compagnie est situé au One Liberty Plaza – 53rd Floor, New York, NY – 10006, U.S.A.

Fait à Québec, le 22 mars 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April